8h00 - 8h05	Accueil	
8h05 - 8h35	Introduction et évaluation préliminaire	
8h35 – 10h00	Conséquences d'une infraction routière sur le plan pénal et administratif	
10h00 – 10h15	Pause café	
10 h 15 – 11 h 45	Conséquences d'une circulation en état d'ébriété sur le plan civil (assurances)	
11 h 45 – 11 h 50	Travail de groupe: analyse d'un cas concret	
11 h 50 – 13 h 15	Pause de midi	
13 h 15 – 14 h 15	Aspects médicaux liés à la consommation d'alcool	
14 h 15 – 15 h 15	Motifs psycho-sociaux touchant à la consommation d'alcool	
15h15 – 15h30	Pause	

Travail de groupe: alternatives à la consommation

d'alcool / stratégies à adopter en vue d'éviter

Evaluation finale et appréciation du cours

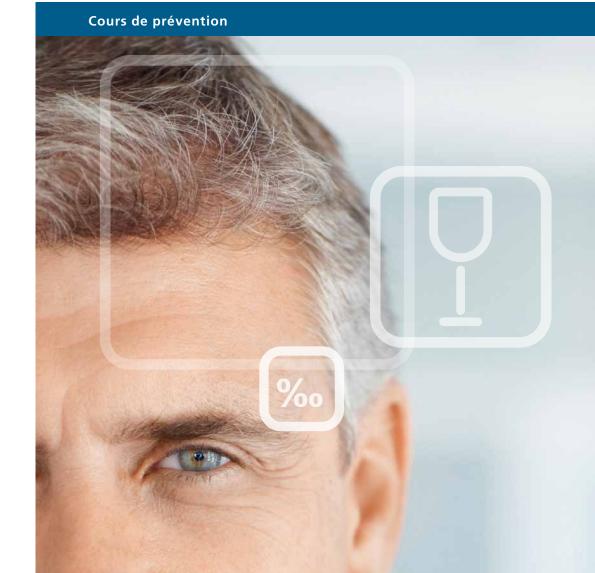
Des adaptations d'horaire peuvent survenir.

Notre secteur prévention se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

une récidive

Rte de Tavel 10	Heures d'ouverture
1700 Fribourg	Lundi au vendredi:
Tél. 026 484 55 26	7h30 – 16h30
prevention@ocn.ch	

## Conduite responsable



15 h 30 - 16 h 00

16h00 - 16h15

Vous avez été dénoncé-e pour avoir conduit sous l'influence de l'alcool. Vous aimeriez en savoir plus sur les conséquences juridiques. Vous voulez également vous informer sur les aspects médicaux et psychologiques de la consommation d'alcool en rapport avec la conduite automobile et, surtout, vous voulez éviter qu'un nouveau problème de ce genre ne se reproduise.

Alors, si vous comprenez suffisamment la langue française, n'hésitez pas à vous inscrire au cours:

## **Conduite responsable**

## Alcool au volant - jamais!

Le but de ce cours est de vous informer sur les conséquences d'une infraction à la loi sur la circulation routière et d'élaborer de façon responsable des stratégies alternatives afin d'éviter une récidive. Ce cours est mis sur pied par l'Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg (OCN) dans le cadre de son activité générale de prévention. Il se déroule selon le programme figurant sur la dernière page de ce document. Le coût d'inscription s'élève à 200 francs. Il ne tient pas compte des frais liés à la prise de la décision administrative.

L'inscription à ce cours est volontaire. Il sera cependant tenu compte, dans le cadre des minima légaux, de votre engagement lorsqu'il s'agira de décider de la mesure administrative qui devra obligatoirement être prononcée. Cette mesure peut être un avertissement ou un retrait de permis d'au moins un mois pour les taux situés entre 0,25 et 0,39 mg/l d'alcool mesuré dans l'air expiré ou entre 0,5 et 0,79 % d'alcool mesuré dans le sang. Dès 0,4 mg/l ou 0,8 %, un retrait de permis de trois mois au minimum est inévitable.

# Informations pratiques et modalités d'inscription

#### Avant le cours



- Remplissez le bulletin d'inscription ci-joint sans oublier de cocher l'une des dates qui vous est proposée. La date choisie ne pourra pas être reportée.
- Afin que l'OCN, Secteur mesures administratives, puisse tenir compte de votre engagement, retournez, dans le délai indiqué, le bulletin d'inscription dûment complété.
- N'oubliez pas la date de votre cours, aucune nouvelle convocation ne vous sera envoyée.

### Le jour du cours



- Vous êtes attendu-e à 8 heures précises dans l'auditoire se trouvant au 1<sup>er</sup> étage de l'OCN, route de Tavel 10 à Fribourg.
- L'OCN dispose d'une cafétéria équipée uniquement d'automates à boissons. A proximité se trouvent différents restaurants.
- Les places de stationnement dans l'enceinte de l'OCN sont limitées. Merci de respecter les marquages et les indications sur place.
- Accès en transport public depuis la gare de Fribourg : Ligne de bus n° 6, arrêt « Vieux-Chênes ».